

RAPPORT N° 01/ 6-39
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT
AU DROIT DE L'ECOLE HENRI DUNANT A MONTGAILLARD

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans l'objectif de sécuriser le passage des écoliers au droit de l'Ecole Henri Dunant, la Commune se propose de réaliser des travaux de construction d'un mur de soutènement sur le Boulevard Notre-Dame de La Trinité à Montgaillard.

Les travaux d'aménagement projetés comprennent :

- la construction d'un mur de soutènement,
- l'élargissement du trottoir,
- la création d'une zone de stationnement,

pour un montant prévisionnel évalué à 220 000 euros TTC (1 443 105 francs TTC).

Ces travaux seront exécutés à partir du mois de février 2002, pour une durée prévisible de quatre mois.

La dépense correspondante sera imputée au Budget 2001, aux Chapitre 23 / Article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

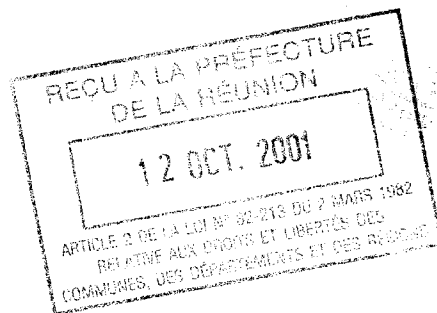
- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 50 à 60 du Code des Marchés Publics avec publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ;
 - durée : quatre mois ;

RAPPORT N° 01/6-39

- 2) d'approuver le projet ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) -Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics- sur avis favorable de ladite Commission ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/6-39
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre**

OBJET

**CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT
AU DROIT DE L'ECOLE HENRI DUNANT A MONTGAILLARD**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits aux Chapitre 23 / Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-39 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, 2° Cadre de Vie et Habitat, 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de construction d'un mur de soutènement au droit de l'Ecole Henri Dunant à Montgaillard, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 50 à 60 du Code des Marchés Publics avec publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ;
- durée : quatre mois.

DELIBERATION N° 01/6-39

ARTICLE 2

Approuve le projet.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) -Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics) sur avis favorable de ladite Commission.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT. 2001

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**

